

TRIBUNAL de COMMERCE
de
CHAMBERY

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY

ORDONNANCE

DEPOT - 2 FEV. 2010
du

N° 3000623 Le Greffier,

2002850329

Nous, Jean-Pierre OLIVA, Président du Tribunal de Commerce de CHAMBERY, assisté de Maître MEY, Greffier associé,

Vu la requête qui précède de la SARL A4 HOLDING, ayant pour avocat Me Olivier HOUIREZ, SCP ARMAND -CHAT & ASSOCIES, avocats à CHAMBERY agissant en qualité de Présidente de la SAS A4 SERVICES dont le siège social est à MOUTIERS (73600), 450 avenue des 16^e Jeux Olympiques en date du 26 janvier 2010, déposée au Greffe le 28 janvier 2010 sous le N° 5660 et les motifs y exposés,

Vu les articles L. 225-147 et R.225-7 et R.225-136 et L. 227-1 du Code de Commerce

Désignons en qualité de Commissaire aux avantages particuliers

SARL IN EXTENSO FAUCIGNY
23 rue Nicolas Glrod
74300 CLUSES

Aux fins de procéder à la mission qui a été indiquée dans ladite requête.

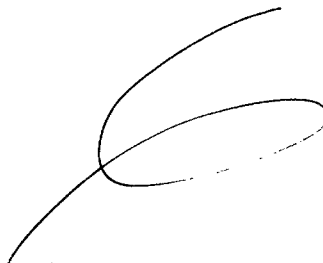
Ordonnons les mesures de publicité légale.

Fait et donné en notre Cabinet à CHAMBERY, le 1.02.2010.

Le Greffier,



Le Président,



DEPOT
du 28 JAN. 2010

N° 5660 Le Greffier,

**REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE AUX AVANTAGES PARTICULIERS
à Monsieur le Président
du Tribunal de commerce de CHAMBERY**

La soussignée

La société A4 HOLDING, Société à responsabilité limitée au capital de 1 087 500 euros, ayant son siège social 450 Avenue des 16e Jeux Olympiques, 73600 MOUTIERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 484391560 RCS CHAMBERY, ayant pour Avocat Maître Olivier HOUIREZ, la SCP ARMAND - CHAT & ASSOCIES, 44 Rue Charles Montreuil - l'Axiome - BP 60157 - 73001 CHAMBERY

Agissant en qualité de Présidente de la société A 4 SERVICES, société par actions simplifiée au capital de 160 000 euros, dont le siège social est 450 Avenue des 16e Jeux Olympiques, 73600 MOUTIERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 443 706 783 RCS CHAMBERY,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société A 4 HOLDING, seule actionnaire et Présidente envisage de procéder à une modification des statuts de la SAS A4 SERVICES et de créer, conformément aux dispositions de l'article L.228-14 et L.228-15 du Code de Commerce, des actions de préférence, par conversion des 165 actions ordinaires devant appartenir à Monsieur Jean-Luc VIALLY. Consécutivement à cette opération, la totalité des actions ainsi converties ouvriraient droit, au profit de Monsieur Jean-Luc VIALLY, à un dividende prioritaire sur le montant total distribué.

En conséquence, la soussignée a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner, en application des dispositions des articles L. 225-147 et R 225-136 du code de commerce, tel commissaire aux avantages particuliers qu'il vous plaira, avec pour mission d'établir un rapport sur le projet de conversion en actions de préférence des 165 actions ordinaires devant appartenir à Monsieur Jean-Luc VIALLY, et d'apprécier les avantages particuliers ainsi consentis.

Fait à CHAMBERY (Savoie)
Le 26 janvier 2010

POUR LE COMMISSAIRE
Le Greffier,

